



République Française  
Liberté Égalité Fraternité

DG N°23/063

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
POUR L'ANNÉE 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS  
À TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT  
DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

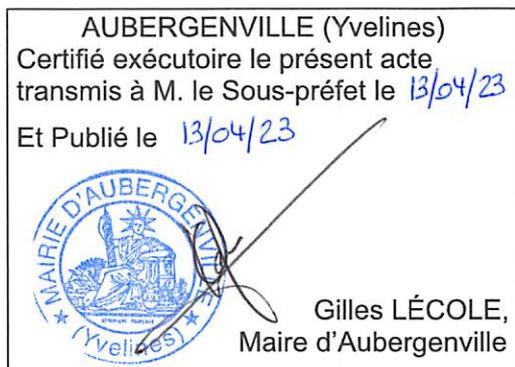
Considérant son absence du samedi 22 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier Adjoint dans l'ordre des nominations,

ARRÊTE

**Article 1** : Madame Virginie MEUNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Aubergenville pour la période du samedi 22 avril 2023 au dimanche 30 avril 2023 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
Madame Virginie MEUNIER,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.



Fait à Aubergenville, le 11 avril 2023



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville